

*Répertoire des enregistrements et déclarations
pour servir à la recherche des droits celés,
classés par nom de contractant inscrit sur ce registre
lors de son premier acte enregistré*

Actes concernés :

tous les actes enregistrés dans les registres de formalité

Création : 1866

remplace les tables du contrôle et de l'enregistrement, supprimées suite à l'instruction 2320 du 29 novembre 1865 (à l'exception de la table des successions et absences, et de celle des baux écrits, apparue en 1871)

Modification :

à partir des années 1900-1901, changement dans la présentation : de 3 comptes (ou cases) par page, on passe à 4

Suppression : 1966-1970

centralisation de l'ensemble des renseignements intéressant la situation fiscale de chaque redevable dans un instrument unique, le casier fiscal

RÉPERTOIRE
DES ENREGISTREMENTS ET DÉCLARATIONS
POUR SERVIR A LA RECHERCHE DES DROITS CELÉS.

ceux-ci, a été coté et parafé par le D

Description : (registre de 1868)

- Page de garde :** pré-imprimée, complétée manuellement
- service, direction, bureau
 - titre : "Répertoire des enregistrements et déclarations pour servir à la recherche des droits celés"
 - nombre de feuillets, date d'ouverture du registre et instructions pour sa tenue

- Corps du registre :** 600 cases environ par volume (d'où l'appellation "sommier aux 600 comptes")
- une case numérotée de 1 à N à chaque individu, au fur et à mesure qu'il apparaît dans l'enregistrement
 - chaque case se présente sur deux pages : d'un côté l'actif (ce qui vient en augmentation du patrimoine : acquisitions, contrats de mariage, bénéfices de successions), de l'autre le passif (ce qui vient en diminution du patrimoine : ventes, donations, testaments)

Informations :

- nom, prénom, résidence de la personne, parfois celui du conjoint, avec indication de son propre compte
- chaque page (actif et passif) présente 8 colonnes : nature des actes ou déclarations, dates des actes, nom des notaires, date de l'enregistrement des actes, valeurs mobilières, immeuble (nature, contenance, situation, revenu, valeur vénale), indication du volume et de la case du précédent propriétaire, observations
- au bas de la page passif, date de décès de la personne et date et numéro de sa déclaration de succession

Accès :

- sous-série 3 Q (par bureau)
- la clef d'entrée du répertoire (numéro de volume, numéro de la case) est donnée par le fichier mobile
- la référence au répertoire est également indiquée en marge des actes civils publics et des déclarations de succession
- communicabilité : 50 ans (demandes traitées au cas par cas)

